

**DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : 3 JUILLET 2022**

**FEMININ** :  PRE NATIONALE -  REGIONALE / **MASCULIN** :  PRE NATIONALE -  REGIONALE

Comité Départemental :  44  49  53  72  85 - N° du CLUB : \_\_\_\_\_

Nom complet du Club : \_\_\_\_\_

**Heure du Match** : Cocher **OBLIGATOIREMENT** l'horaire souhaité (1 seul horaire) de début de match pris dans les horaires ci-dessous.

le Samedi soit :  18H00 -  18H30 -  19H00 -  19H30 -  20H00 -  20H30 -  21H00

le Dimanche soit :  9H00 -  9H30 -  10H00 -  10H30 -  11H00 (**accord du club visiteur obligatoire**)

13H00 -  13H30 -  14H00 -  14H30 -  15H00 -  15H30 -  16H00

(En dehors de ces plages horaires, demander obligatoirement l'accord du club adverse ou fournir un justificatif de la Mairie.)

**Matches couplés**  Division de l'autre poule : \_\_\_\_\_

**Matches en opposé** (1 équipe à domicile, 1 équipe à l'extérieur)  Division de l'autre poule : \_\_\_\_\_

(Le préciser sur le formulaire d'engagement des 2 équipes concernées)

**OBSERVATIONS EVENTUELLES** :

Je soussigné(e), agissant au nom et pouvoir du club : Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance du règlement du championnat régional demande l'engagement de l'équipe à ladite compétition.

<u>Date, Signature et Cachet du Club</u>	<u>Date et signature de l'arbitre</u>	<u>Date et signature de l'entraîneur</u>
____/____/2022	____/____/2022	____/____/2022

*Merci de bien vouloir renseigner toutes les informations demandées.*

*\*les couplages se feront uniquement entre les niveaux mentionnés ci-dessus donc il est inutile d'indiquer le national ou le départemental (vous aurez la possibilité d'effectuer des rectificatifs si vous souhaitez des couplages avec vos équipes nationales ou régionales).*

Pour le règlement de la redevance sportive, vous recevrez une facture d'engagement, qu'il faudra régler avant le début des championnats, soit au plus tard le 24/25 septembre ou 1/2 octobre.

Rappel des tarifs :

- 800,00 € pour une équipe engagée en pré-national
- 580,00 € pour une équipe engagée en régional
- indemnité arbitrage : 22 € x nombre de match pour une équipe engagée en pré-national ou régional féminin (facturation en 2 fois - octobre et janvier + régularisation en fin de saison)
- indemnité arbitrage : 44 € x nombre de match pour une équipe engagée en pré-national ou régional masculin (facturation en 2 fois - octobre et janvier + régularisation en fin de saison).

Jean-Michel QUENTIN,  
Président de la CRS seniors